

# Les Jardins Nourriciers

## Conditions Générales de Vente

### Achats de produits

L'achat de produits proposés par les Jardins Nourriciers est réservé aux adhérents des Jardins nourriciers à jour de leur cotisation et est encadrée par les statuts de l'association.

### Produits vendus

Les produits vendus sont issus :

- des jardins mis en culture par l'association ou des jardins des adhérents
- d'achat groupé auprès de société tiers (notamment pour les semences et le matériel de culture). Les adhérents sont systématiquement informés sur l'origine des produits issus d'achat groupé préalable à la vente.

Les produits vendus ne répondent à aucune certification mais respectent à minima le cahier des charges de l'Agriculture Biologique.

Chaque adhérent fournissant des produits dans le circuit d'échange des Jardins Nourriciers s'engage de ce fait à respecter les principes de l'Agriculture Biologique.

### Types de tarification

#### Concernant les références produites par l'association

L'adhérent peut choisir son tarif en fonction de ses moyens et de sa volonté de soutenir l'association. Il peut, pour cela, choisir parmi trois tarifs :

- tarif réduit à -10%
- tarif de base
- tarif de soutien à +10%

En l'absence d'un choix communiqué par écrit à l'association, le tarif de base s'appliquera par défaut. Ces tarifs sont valables en points et en euros.

#### Concernant les références issues d'achat groupé

Les produits issus d'achat groupé sont revendus aux adhérents à un tarif de 125% du prix coûtant.

Les adhérents disposant d'un compte de point créditeur peuvent ne payer en euro que le prix coûtant, et s'acquitter des 25% restant en point.

## **Vente de légumes sur commande**

L'association vend sur commande dans la mesure des produits disponibles une fois les légumes destinés aux paniers mis en réserve.

Dans ce cas, l'adhérent commande les produits souhaités par mail ou téléphone et vient les récupérer sur les lieux de distribution des paniers ou à l'Hermitte (26150 Marignac en Diois), selon les modalités convenues avec les jardiniers de l'association.

Les adhérents "personnes morales" peuvent demander à ce que leur commande leur soit livrée sans frais supplémentaire, dès qu'elle est supérieure à 30 €.

## **Vente de paniers de légumes**

L'association met en place une vente de paniers de légumes pour ses adhérents uniquement dans le cadre d'un engagement annuel.

### Avantages des paniers

Les adhérents achetant des paniers bénéficient d'une réduction de 10 % sur les tarifs des légumes proposés à la commande.

Les productions des jardins sont prioritairement utilisées pour les paniers, notamment en cas de situation de pénurie.

### Engagement de l'adhérent

L'adhérent souhaitant acheter un panier s'engage en début de saison sur un type de panier, un tarif et un lieu de distribution.

Il s'engage ainsi à :

- acheter les paniers sur l'ensemble de l'année afin de planifier les cultures annuelles
- récupérer ses paniers au point de distribution
- accepter l'intégralité des produits livrés avec le panier, tant leur quantité que les références sélectionnées par les jardiniers correspondant aux légumes récoltés aux jardins
- partager les risques liés aux divers aléas, climatiques entre autres.

Ces engagements sont formalisés via la signature de ces conditions générales de vente.

### Absences et modification de commande

Toute absence conduisant au non-retrait d'un panier doit être communiquée au moins 24h avant la date de l'absence.

En l'absence de cette information, le ou les paniers de l'adhérent lui seront décomptés de ses comptes de points et d'euros selon le solde de ses comptes.

L'adhérent peut se faire remplacer pour récupérer son panier.

L'adhérent peut également modifier ses commandes de panier, à la hausse (plus de panier), ou à la baisse, de manière permanente ou exceptionnelle, dans la mesure où cette demande de modification est communiquée au moins 24h avant l'heure de distribution.

Toutefois, l'association s'engage à honorer les demandes à la hausse que si les productions des jardins le permettent. Dans le cas contraire la demande sera placée sur liste d'attente.

### Engagement de l'association

L'association s'engage à livrer le ou les paniers de légumes commandés chaque semaine dans la limite de ses productions.

En cas de pénurie conduisant l'association à ne pouvoir assumer ses engagements un ordre de priorité de distribution des paniers sera mise en place selon l'ordre d'inscription sur la liste des demandes de paniers. Auquel cas les adhérents qui ne pourraient être livrés en panier seront placés sur liste d'attente. Cette inscription leur sera communiquée par mail et ils seront recontactés lorsque les productions des jardins permettront à l'association d'honorer leur commande. L'inscription sur liste d'attente implique la suspension des présents engagements, pour l'adhérent et pour l'association. L'association se réserve le droit de placer sur liste d'attente, sans préavis, tout adhérent, selon sa position sur la liste des demandes de panier.

### Tarifs et contenu des paniers

L'association propose à ses adhérents trois tailles de paniers :

- petit (pour une personne) 10€ (valeur 11€)
- moyen (pour un couple et un enfant) : 15 € (valeur (16,50€))
- grand (pour une famille) : 22 € (valeur (24,20€))

Ces tarifs pourront être réévalués en fonction des quantités livrées (à la hausse ou à la baisse).

Le contenu des paniers varie en fonction des saisons et des productions des jardins. Le volume et la diversité peuvent varier significativement d'un panier à l'autre, en fonction des produits récoltés dans les jardins.

Les paniers sont constitués par les adhérents bénévoles référents pour la distribution en fonction des quantités livrées par les jardiniers et du nombre de paniers à distribuer.

### Résiliation de l'engagement

Les présents engagements peuvent être rompus à tout moment sur demande explicite et écrite adressée par mail à [lesjardinsnourriciers@gmail.com](mailto:lesjardinsnourriciers@gmail.com). La suspension effective de ces engagements intervient alors de manière formelle et définitive 72h après la réception de ce mail par l'association.

Si celui-ci en fait la demande écrite par mail, le solde en euros du compte de l'adhérent peut lui être remboursé sous 15 jours ouvrés, par chèque.

## **Points de distribution**

Trois permanences hebdomadaires de distribution ont lieu de 18h à 19h :

- le lundi à Die, chez Marc Isoard, 65 Impasse de Pibous
- à Saint Julien en Quint, le mercredi
- le vendredi à Marignac en Diois, sous le préau derrière la Mairie

Chaque distribution a lieu en présence d'un adhérent référent.

## **Paiement**

Le paiement des produits peut se faire en points et/ou en euros (cf. règlement intérieur).

- en points : (cf. modalités systèmes d'échange)
- en euros : en espèces, par virement bancaire, par carte bancaire via internet ou par chèque à l'ordre des Jardins Nourriciers.

Pour obtenir le RIB de l'association ou les liens sécurisés de paiement en ligne par carte bancaire, les adhérents sont invités à en formuler la demande auprès de l'association par tous moyens adaptés.

Le paiement des paniers se fait à l'avance, par trimestre ou mensuellement, dans le cadre d'un accord explicite entre l'association et l'adhérent.

Aucun crédit ne pourra être accordé.